



CONSEIL MUNICIPAL Du Samedi 23 mai 2020 COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le 23 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de Châtillon sur Cluses, se sont réunis à 19h à la salle Béatrix, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 mai 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Cathelineau Cyril, Calatrava Nicolas, Orsat Nadine, Bellégo Olivier, Betemps Gérard, Chaval Cécile, Kolcz Laetitia, Marie Marie-Claude, Payen Alexandra, Sevestre Bertrand, Thenon Johanna, Touret Jean Baptiste, Hugard Pierre, Granger Eric, Troncin Philippe.

Secrétaire de Séance : Madame THENON Johanna

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance Madame THENON Johanna est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

M. Cartier Bernard déclare la séance ouverte à 19h et fait l'appel. Tous les conseillers sont présents.

M. Cartier demande le vote du huit clos pour la séance, ce dernier est adopté à l'unanimité. Il est donc demandé au public présent de bien vouloir quitter la salle.

Le doyen des membres présents du conseil municipal, Monsieur Hugard Pierre, prend la présidence de l'assemblée et constate que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie. Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.



1. 2020-04 : Election du Maire

Le conseil municipal désigne deux assesseurs pour le vote : Madame Kolcz Laetitia et Monsieur Touret Jean-Baptiste.

Un seul conseiller est candidat : Monsieur Cathelineau Cyril.

Suite au vote puis au dépouillement, M. Cathelineau est élu maire de la commune à l'unanimité (15 suffrages obtenus).

M. Cathelineau est donc proclamé maire et immédiatement installé.

M. Bernard Cartier remet les clés de la mairie de Châtillon sur Cluses à Monsieur Cathelineau, ainsi que l'écharpe de maire. Après avoir souhaité un mandat dynamique, vigilant et un bon commencement à toute l'équipe, M. Cartier quitte la séance sous les applaudissements.



2. 2020-05 : Création de postes d'adjoints au maire et élections

La séance continue avec l'élection des adjoints. Monsieur le Maire précise qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de quatre adjoints au maire.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, monsieur le maire propose que ce nombre soit ramené à trois. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il a aussi été rappelé que les adjoints sont élus à la majorité absolue, sans panachage. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste de candidats est proposée : la liste Calatrava menée par Monsieur Calatrava Nicolas. Elle est constituée de Monsieur Calatrava Nicolas, Madame Orsat Nadine et Monsieur Bellégo Olivier.

Suite au vote puis au dépouillement, la liste Calatrava est élue (14 votes pour, 1 vote blanc).

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste :

- *1^{er} Adjoint : Monsieur Calatrava Nicolas*
- *2nd Adjoint : Madame Orsat Nadine*
- *3^{ème} Adjoint : Monsieur Bellégo Oliver*



Monsieur le maire fait une lecture de la Charte de l' élu local (cf document joint).

Après un rapide échange avec tous les conseillers, il est décidé que le conseil municipal suivant aura lieu très rapidement et dans les mêmes conditions (respect des gestes barrières et des règles de sécurité sanitaire) à la salle Béatrix.

Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints est dressé et clos.

La séance est clôturée par Monsieur le Maire à 10h30.

Le Maire
Cyril CATHELIN

